



Délégué(e) Syndical(e)

Forme minimale (2 jours)

Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation les participant(e)s seront en capacité de :

- Comprendre le rôle et les missions du Délégué Syndical.
- Intégrer les prérogatives et moyens d'action du Délégué Syndical.
- Situer le délégué syndical dans son lien avec la Section Syndicale d'entreprise et le Syndicat.

Public : Cette formation est plus particulièrement destinée aux militant(e)s désigné(e)s ou amené(e)s à être désigné(e)s comme Délégué(e) Syndical(e).

Prérequis : Avoir suivi la formation « Bienvenue à la FCE-CFDT » (n°1002 ou 1003)

Durée : 2 jours consécutifs, soit 16 heures

Nombre de participants : De 8 à 12 participants

Méthodes mobilisées : Cette formation est basée sur une approche pédagogique active alternant apports théoriques, exercices et mise en situation.

Modalités d'évaluation : L'évaluation des acquis est réalisée au fil de l'eau par des questionnements, des exercices, des questionnaires et des temps d'expérimentation.

Frais pédagogiques : 156,24 € par jour et par personne (en cas de prise en charge, par exemple, par le Comité Social et Économique, ou l'employeur).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Cette formation a été conçue pour être accessible aux personnes en situation de handicap.

Inscription et renseignements : Auprès du Syndicat CFDT Chimie Énergie du territoire du participant.

Délais d'inscription : Dès la parution de la formation au calendrier des formations proposées, et au moins 30 jours avant le 1^{er} jour de la formation.

Programme de la formation Délégué(e) Syndical(e) – 2 jours

1 ^{er} jour	2 ^e jour
Accueil et présentation Expression des attentes Structures et fonctionnement de la CFDT Valeurs et principes de la CFDT	Droits et devoirs liés au mandat de Délégué(e)s Syndical(e) Les principales missions du DS
Les temps forts du mouvement ouvrier Les sources du droit et les concepts de la législation	L'institutionnalisation et les cinq principes des pratiques syndicales Le collectif de section
Repas	
Les Institutions Représentatives du Personnel et la place de la Section Syndicale Le (ou la) Délégué(e) Syndical(e) : Cadre juridique, droits et moyens Le code du Travail	Le collectif de section (suite) Plan d'évolution des pratiques syndicales de la Section Les principes de la négociation
Caractéristiques et spécificités du (ou de la) Délégué(e) Syndical(e)	Évaluation de la formation